

Mona-Josée Gagnon (1994)
Sociologue-historienne, UQAM

“ Langue du travail
et mondialisation des échanges :
situation dans les PME
et dans les grandes entreprises
au Québec ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel : jmt_sociologue@videotron.ca
Site web : <http://pages.infinet.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"
Site web : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Mona-Josée Gagnon (1994)

“ Langue du travail et mondialisation des échanges : situation dans les PME et dans les grandes entreprises au Québec ”

Une édition électronique réalisée à partir du texte de la conférence de Mona-Josée Gagnon, “ **Langue du travail et mondialisation des échanges : situation dans les PME et dans les grandes entreprises au Québec.** ” Séminaire intitulé : “ Langue nationale et mondialisation : enjeux et défis pour le français ” organisé par le Conseil supérieur de la langue française de la Communauté française de Belgique, le Conseil supérieur de la langue française de France et le Conseil de la langue française du Québec, les 25, 26 et 27 octobre 1994 à Québec.

<http://www.cslf.gouv.qc.ca/Publications/PubF149/F149ch8.html>

• Texte paru originalement dans la revue Sociologie et sociétés, VI, 1 (mai 1974) ; pp. 17-36. Montréal : Les Presses de l’Université de Montréal.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte : Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5” x 11”)

Édition complétée le 25 juin 2003 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

Introduction

1. Prolégomènes
2. L'usage des langues comme rapport social
3. Mondialisation et travail
4. La législation comme économie et comme représentation
5. Réappropriation et modernisation

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Langue du travail dans les entreprises au Québec et mondialisation des échanges : voici les deux notions que l'on m'a demandé de mettre en relation. D'un côté, une réalité qui nous est proche et pourtant mal connue parce que composite, reflet de nombreuses influences et déterminations en perpétuel mouvement : la langue du travail. De l'autre côté, le phénomène à l'heure actuelle sans doute le plus discuté mais aussi le plus difficile à saisir et à analyser : la mondialisation des échanges.

D'un côté, une réalité qui est d'intérêt public mais qui se déroule dans une sphère qui n'est pas publique... comme l'est par exemple l'affichage. De l'autre côté un phénomène dont chacun peut percevoir l'un ou l'autre volet mais qui, par sa globalité même, échappe à toute identification spatiale. Bref deux objets également difficiles à appréhender.

J'espère que personne ne s'attend à ce que je propose un diagnostic sur l'état de la francisation des entreprises. Non seulement en serais-je incapable, mais encore suis-je d'opinion qu'il est plus utile à ce moment-ci, et singulièrement dans le cadre de ce colloque, de proposer une réflexion susceptible de soutenir un effort de « problématisation ». Il s'agit de tenter de cerner les différentes variables agissant sur l'usage des langues au travail, de la plus éloignée (la mondialisation des échanges) aux variables les plus immédiates, celles qui sont relatives au milieu de travail lui-même, de distinguer ce qui est inexorable et ce sur quoi l'on peut agir... dans l'objectif, qui présumément nous est commun, de préserver mais aussi de favoriser l'usage de la langue française dans les entreprises situées au Québec.

Je procéderai dans cette démarche de la façon suivante. Je proposerai d'abord un cadre d'analyse général sur l'usage des langues au travail, pour caractériser ensuite ce qui me semble être des tendances dominantes dans l'évolution du marché du travail et des milieux de travail. Ceci m'amènera à m'interroger sur la pertinence de l'aménagement linguistique actuel en matière de langue du travail. Question qui m'amènera à proposer des pistes de réflexion sur la nature et le rôle de la loi en général, et de la législation linguistique en particulier, pour déboucher sur l'évolution de la « loi 101 » en

tant que représentation dans notre imaginaire collectif. Je reprendrai enfin les balises théoriques et empiriques posées en cours de route pour déboucher sur des propositions sur les mesures à envisager pour pérenniser l'usage du français au travail et sur le rôle des différents acteurs sociaux. Mais avant toute chose, il me semble nécessaire de m'expliquer sur les raisons qui m'ont fait choisir d'adopter ce type de démarche à l'égard du sujet que l'on m'a demandé de traiter.

Prolégomènes

[Retour à la table des matières](#)

Un premier élément tient au fait que la mondialisation des échanges renvoie la communauté des sciences sociales à ses incertitudes ontologiques. La sociologie, en particulier, que plusieurs de ses praticiens eussent souhaité voir consacrée science « quasi exacte », est déstabilisée. Les ambitions prédictives se font plus discrètes. Face à l'obsolescence annoncée de catégories sociologiques bâties à l'échelle des sociétés nationales, certains parlent maintenant de l'intensification des relations sociales à l'échelle mondiale comme d'une compagne de la modernité. Les propriétés déstructurantes en toutes matières de la mondialisation des échanges interdisent les mises en rapport empiriques. La mondialisation se voit en outre relayée par des phénomènes intermédiaires entre l'univers planétaire et la société - dont, par exemple, la continentalisation, particulièrement pertinente à la discussion sur l'usage des langues - qui font écran et empêchent les analyses causales.

L'incertitude qui habite maintenant la sphère économique s'est donc transportée sur la capacité d'analyse scientifique du système mondial et de ses composantes. Plus précisément, c'est l'empirie qui apparaît remise en cause.

Un second élément est constitué par les contradictions qui caractérisent le système mondial. Si l'on se demande par quelles forces sont dorénavant et seront éventuellement mues les sphères de l'économique, du politique et du culturel, on s'aperçoit que les réponses nous amènent dans des directions différentes. On peut convenir facilement que l'économique se défait à l'échelle mondiale. Le politique continue pour sa part à se définir à l'échelle de l'État-nation, mais en même temps, il est devenu trivial de constater l'érosion du pouvoir de ces derniers. Cette érosion de pouvoirs n'est pas tant due à l'existence des nombreuses organisations internationales censées « fédérer » en quelque sorte les États-nations qu'au fait que l'économique a établi un rapport de subordination à l'égard du politique, en cela relayé par certaines organisations internationales à vocation économique (GATT, FMI, etc.) ou

qui regroupent les États les plus puissants sur le plan économique (OCDE et, plus encore, le G7). Il y a donc des contradictions à l'œuvre du côté de la catégorie du politique.

Qu'en est-il maintenant du culturel, dernier élément de la triade ? Ici aussi, la situation est trouble. Au plan culturel comme au plan politique, la hiérarchie et les rapports de pouvoir interviennent lourdement, qui répercutent et démultiplient la puissance économique. Les technologies de l'information se développent en synergie avec la mondialisation des échanges pour consolider les assises de la langue anglaise. Certains n'hésitent pas à construire et accréditer l'instauration prochaine d'une sorte de culture universelle, à la faveur de l'accession de l'anglais au statut de lingua franca en tous domaines et de la précarisation des langues minoritaires à l'échelle internationale. Pourtant, notre époque est aussi celle d'une multiplication des quêtes identitaires - ethnoculturelles, linguistiques, religieuses, etc. - à l'échelle de la planète. Le culturel, auquel appartient la langue, apparaît donc aussi espace de contradictions.

Ces prémisses peuvent nous mener à adopter diverses attitudes face à l'objet « mondialisation et langue du travail ». D'une part, on peut faire différents pronostics sur ce que sera la résolution de ces tendances contradictoires qui se manifestent dans ces domaines interreliés. D'autre part, et au-delà des pronostics différenciés, nous sommes tous renvoyés à des options d'ordre éthique et politique. Pour ma part, je pense que l'État (les États-nations) doit s'interposer face à l'invasion des catégories politique et culturelle par l'économique. C'est encore dans l'État que réside le pouvoir politique. Mais il appert que seules des coalitions entre gouvernements seraient susceptibles de contrôler le déferlement. Ainsi, seule l'application de mesures « mégakeynésiennes » serait-elle susceptible de réguler le capitalisme « hors de contrôle » (selon l'expression du Monde diplomatique, juillet 1994) qui régit sur la planète. Et point de « mégakeynésianisme » sans intervention coordonnée des gouvernements des pays les plus puissants. En matière culturelle et, singulièrement, linguistique, je fais le même raisonnement : la langue française résistera à la marginalisation si elle est défendue par les gouvernements francophones. Chaque État, considéré isolément, conserve une puissance matérielle et symbolique considérable en matière culturelle et est pour ainsi dire forcé d'user au moins un peu de cette puissance : la spécification culturelle par rapport aux autres États (soit la promotion de la « différence »), tout comme la construction d'un tissu linguistique et culturel commun font partie des mandats implicites de tous les gouvernements. Seul l'État peut donc, en matière politique, culturelle mais aussi économique, se poser comme rempart contre le pouvoir économique incontrôlé. Mais en pratique seuls plusieurs États agissant de concert peuvent y parvenir.

Les deux évolutions que j'ai tenté d'esquisser, soit l'incertitude économique et le rôle stratégique qui incombe à l'État (singulier et collectif), découlent toutes deux de la mondialisation des échanges et m'amènent à une conclusion provisoire. Nous sommes en effet légitimés par ce raisonnement de camper l'analyse dans une réalité sociohistorique concrète, soit le Québec dont j'ai mission de parler. Nous sommes en outre invités à en considérer les spécificités : si toutes les sociétés francophones sont aujourd'hui aux prises avec certaines inquiétudes linguistiques, elles constituent cependant autant

d'idiosyncrasies. Il faut donc revenir à l'empirie. Mais il s'agit d'une empirie qui doit aller au-delà des indicateurs linguistiques. Tout aussi indispensables que les indicateurs économiques d'usage plus courant, ils ne permettent pas cependant de cerner une réalité éclatée, mouvante, et qui se trouve au centre de tant d'influences. Les forces qui sont en cause dans l'usage des langues peuvent être identifiées, mais l'avenir des langues peut difficilement, dans le contexte actuel de mondialisation, faire l'objet de pronostics fondés sur des inférences statistiques. Tout nous renvoie donc à l'analyse et à la décision politique.

L'usage des langues comme rapport social

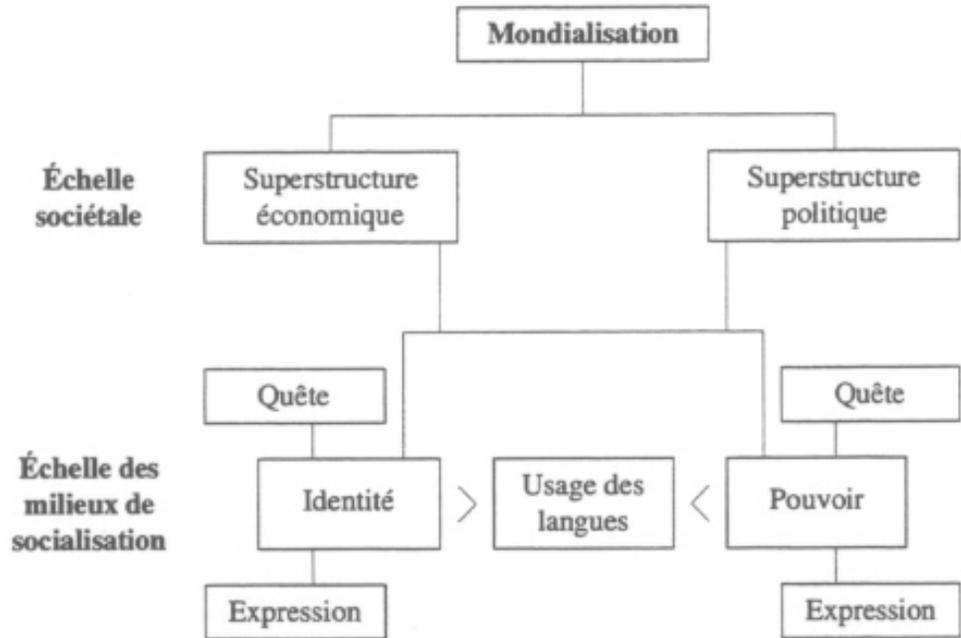
[Retour à la table des matières](#)

Je postule que l'usage des langues en dehors du cercle familial est essentiellement un rapport social. Même au sein du cercle familial ou de la sphère privée, les pratiques linguistiques sont socialement marquées. Dans les espaces de socialisation, dans la sphère publique, l'usage des langues est a fortiori la résultante d'un ensemble de variables.

Au sein des sociétés multilinguistiques, où coexistent plusieurs langues et, dans le cas du Québec, deux langues communes, l'usage des langues exprime deux dimensions qui sont autant de projections par rapport au groupe linguistique d'appartenance et à l'autre groupe linguistique : l'identité et le pouvoir. Dans le cas de l'identité comme dans celui du pouvoir, il peut s'agir d'une quête autant que d'une expression. Ces deux dimensions sont les déterminants immédiats de l'usage des langues.

Par exemple, on peut s'exprimer dans une langue parce qu'il s'agit d'un geste identitaire naturel, mais il peut aussi s'agir d'une affirmation à caractère politique dans un contexte adverse. Inversement, on peut ne pas pouvoir s'exprimer dans la langue de son choix parce que notre position subordonnée dans une organisation ne nous le permet pas. Dans toutes ces situations de communication linguistique, la question identitaire est fondamentale. Mais lorsque nous parlons de communication linguistique dans l'entreprise, il est impossible de ne pas prendre en compte la dimension du pouvoir. Pouvoir de décider certes, mais aussi pouvoir de s'opposer.

Agissant sur ces deux dimensions, la superstructure économique et la superstructure politique, toutes deux influencées par la mondialisation des échanges non seulement économiques mais aussi culturels et politiques, constituent des déterminants nationaux. Le schéma ci-dessous reproduit cette analyse.



Ce cadre d'analyse est une proposition parmi d'autres possibles. Il comporte deux implications. D'une part, le fait de caractériser l'usage des langues dans les milieux de socialisation non privés comme un rapport social marqué par l'environnement entraîne qu'il est possible d'agir sur cet usage des langues, par l'intermédiaire des variables environnementales ; or, ces dernières sont nombreuses et complexes. D'autre part, la multiplicité et la complexité des variables en cause illustre que l'usage des langues, en tant que rapport social, s'assimile à un processus de construction-déconstruction. Un rapport social, par définition, n'est jamais figé. Pour parler concrètement, le fait qu'entre le 12 juillet 1992 et le 6 août 1992, 83,9 % des ouvriers montréalais disaient utiliser le français dans 82,1 % de leur activité de travail (chiffres fictifs), pour réjouissante que puisse apparaître cette nouvelle, si on la met en rapport avec des enquêtes antérieures, ne préjuge pas de l'avenir. Telles données nous informent sur le passé, nous permettent d'analyser le passé, à la rigueur de spéculer sur l'avenir. Mais elles ne doivent pas, elles ne doivent surtout pas nous conforter sur l'avenir, ni nous en faire désespérer. Tout ce qui peut être construit peut être déconstruit. Tant qu'il y a rapport et interaction, le changement peut survenir, dans un sens ou dans l'autre.

Pour exprimer les choses plus simplement, je pense que nous avons trop eu tendance, au Québec, à envisager la francisation des entreprises comme un processus évolutif et fini, somme toute à nous imaginer qu'un jour les entreprises seraient francisées et qu'on pourrait ne plus en parler. C'était naïveté sociologique, naïveté géopolitique, eu égard à notre situation de minorité parmi les minorités en Amérique du Nord. Et c'était ignorer ce phénomène que, très largement, il nous reste encore à découvrir, soit ce processus multidimensionnel de mondialisation. Auquel il convient maintenant de revenir.

Mondialisation et travail

[Retour à la table des matières](#)

La mondialisation des échanges a été cause, directement ou indirectement, d'effets sur les entreprises, vues tant comme milieux de vie que comme représentations et acteurs sociaux. Toutefois, l'entreprise dans nos sociétés a des aspects immanents qu'il peut apparaître simpliste de rappeler, parce qu'on tend à ne plus les mentionner même si, comme c'est le cas à notre propos, ils sont centraux. L'entreprise privée - mais aussi publique... du moins cela se discute - est un lieu privé. Les décisions qui la concernent et concernent les personnes qui y évoluent sont prises à huis clos par un petit nombre. De plus, elles sont prises en fonction d'intérêts corporatifs, donc privés.

Pour assurer la prise en compte d'intérêts non corporatifs, comme le sont par exemple l'emploi, la santé et la sécurité du travail ou la langue du travail, l'État peut certes intervenir et le fait effectivement, avec une énergie différenciée selon les sujets mentionnés. Mais l'État ne peut qu'avec difficulté y vérifier le respect des principes qu'il a définis, des normes qu'il a édictées, parce que l'État est extérieur à l'entreprise, seule une petite partie de la vie de cette dernière se joue sur la place publique (publicité, positions politiques pour quelques-unes, etc.). Si bien que les souhaits ou impératifs de l'autorité publique doivent être relayés par des acteurs internes à l'entreprise, sous peine d'être réduits à des symboles associés à des pouvoirs dérisoires. D'où l'économie des législations en matière de santé et de sécurité du travail et de francisation des entreprises qui, au Québec, confie à des comités mixtes la supervision de l'activité corporative en la matière. Des législations, aussi velléitaires puissent-elles être, ne sauraient tenir lieu d'acteurs sociaux, encore moins les créer de toutes pièces. C'est pourquoi, en pratique, la portée de ces législations, leur « efficace », sont-elles tributaires de la présence d'un - ou de - syndicats vigilants. Puisque la forme syndicale est, au Québec, la seule mesure concrète de démocratie imposée à l'entreprise, et partant le seul frein à la liberté de gérer le bien public (et le bien privé).

Il s'agit là de caractères immanents au fonctionnement des entreprises. Mais puisque notre propos consiste à réfléchir aux changements consécutifs à la mondialisation, j'en suggérerai trois.

Premièrement, la distinction classique entre grandes et petites et moyennes entreprises devient tranquillement obsolète. Ce critère trouvait auparavant sa logique dans la taille des établissements caractérisant les entreprises. Les grandes entreprises - par exemple General Motors - ne possédaient que de grands établissements. Et les petites entreprises n'opéraient que de petits établissements, en pratique un seul... petit établissement. Les choses ont changé, en raison de deux évolutions distinctes.

D'une part, les grandes entreprises ont pratiqué à haute échelle la délocalisation et surtout la fragmentation de leurs activités, contribuant ainsi à diminuer la taille de leurs établissements respectifs. D'autre part, la sous-traitance, qui est partie intégrante des stratégies industrielles corporatives et nationales, fait en sorte que des liens étroits et durables peuvent unir une firme multinationale et une PME, octroyant par le fait même une sécurité à une entreprise de petite taille. Le rapport de dépendance existe certes, mais il vaut sans doute mieux, en l'état actuel, que l'indépendance.

Ces deux processus, connus, abondamment documentés, renvoient à une époque révolue la distinction entre entreprises effectuée selon un critère de taille. Il s'agit là d'une première évolution.

Deuxièmement, l'évolution des emplois met en cause les conceptions traditionnelles de la division du travail, qu'elles aient été présentées de façon apologétique ou critique. La division entre conception et exécution n'est plus aussi stricte, même si le pouvoir décisionnel dans l'entreprise n'a pas changé de localisation. De nombreux emplois dits de production ou d'exécution amènent leurs titulaires à assumer des responsabilités et à manipuler des langages et des concepts. Effet de l'informatisation de l'ensemble des procédés, certes, mais aussi tentative de susciter une meilleure implication dans l'entreprise du personnel salarié. Je me souviens des débats linguistiques des années 70 et voici le souvenir que j'en garde. Les syndicalistes, dont j'étais, qui faisaient la promotion de la francisation des entreprises, se référaient à une distinction entre la langue de la gestion interne et la langue de la production. La langue de la « gestion interne » impliquait peu de gens et le statut du français pouvait, de toute façon, difficilement y être affirmé et défendu. Par contre, la langue de la production, les échanges linguistiques mettant en cause les travailleurs productifs étaient la cible stratégique, l'élément-clé qui permettrait la fin de la subordination de la langue française en milieu de travail. Cette vision m'apparaît aujourd'hui dépassée. Dans certaines entreprises, les fonctions traditionnellement « cols blancs » et les fonctions traditionnellement « cols bleus » se rapprochent ou même fusionnent. Il est de plus en plus courant que des équipes constituées pêle-mêle de cadres, d'ingénieurs, d'ouvriers, de commis, etc., travaillent ensemble à résoudre des problèmes, voire à développer des produits : le cas de l'industrie automobile est à cet égard très connu. La revendication-fétiche des syndicats dans les années 70 était que les contremaîtres s'adressent en français à leurs subordonnés. Il y a de moins en moins de contremaîtres, et ceux qui demeurent jouent des rôles très différents. Les problèmes linguistiques subsistent, mais ils sont beaucoup plus complexes.

Troisièmement, l'évolution des entreprises met aussi en cause cette vision très stricte de division entre services et production qui prévalait il n'y a pas si longtemps et qui fondait au moins en partie les distinctions entre siège social et établissement, de même que celles sur la taille des entreprises. La fonction recherche et développement, par exemple, n'est plus le seul fait de très grandes entreprises où s'affairent plusieurs scientifiques de haut calibre. Les PME tentent maintenant d'en faire, plus modestement, et autrement. De même, les relations avec l'extérieur ne sont plus limitées aux sièges sociaux des très grandes entreprises. Toutes les petites entreprises tentent de développer des

marchés étrangers, et la capacité exportatrice est devenue un leitmotiv dans le discours managérial et gouvernemental. Cette évolution, qu'il est par ailleurs difficile de circonscrire, est aussi en porte-à-faux avec les postulats des promoteurs d'autrefois de la francisation des entreprises. Par exemple, je me souviens que je considérais, à l'époque de l'adoption de la « loi 101 », que les relations extérieures concernaient peu de gens dans les entreprises, virtuellement aucun salarié non-cadre, et certainement pas toutes les entreprises.

Toutes ces évolutions, relativement récentes, et qui demandent à être mises en ordre de façon plus systématique et à être élaborées, portent effet sur l'usage du français dans les entreprises, et je craindrais qu'il s'agisse d'un effet négatif. Les entreprises sont plus ouvertes sur l'extérieur, et cet extérieur est souvent anglais. Une partie bien plus grande du personnel est mêlée à des activités autrefois qualifiées de gestion, de recherche, de relations avec l'extérieur, et ces environnements sont souvent anglais. Mon hypothèse est que l'économie des dispositions de la « loi 101 » sur la francisation des entreprises reflétait adéquatement la situation des entreprises qui prévalait au milieu des années 70, et que, corollairement, ce n'est plus le cas des entreprises d'aujourd'hui.

La « loi 101 » est-elle obsolète, à l'égal de nos conceptions d'alors ? Est-ce seulement possible de songer réguler l'usage des langues dans les entreprises telles qu'elles fonctionnent aujourd'hui, alors même que nos sociétés sont balayées par un vent de déréglementation ? Ou faut-il réguler autrement l'usage des langues ?

La législation comme économie et comme représentation

[Retour à la table des matières](#)

J'ai parlé de la législation comme économie, mais une législation est aussi une représentation. Toute loi est un produit social, le produit de rapports sociaux. On estime qu'en général la loi entérine des situations, qu'elle est par définition toujours en retard. Mais la « loi 101 », nous le savons tous, a cristallisé une volonté d'affirmation collective de la majorité francophone au Québec et, pour cette raison, elle a également cristallisé une tension entre les groupes linguistiques. Et c'est encore le cas, même si la « loi 101 » d'aujourd'hui, assortie de ses règlements, n'est pas la « loi 101 » de 1977.

Symbole à la fois positif et négatif, notre législation linguistique a recouvert tous nos fonctionnements collectifs, et les trois sphères centrales que sont l'affichage public, l'école et le travail. Les dispositions sur la langue du travail, passées les oppositions initiales, ont fait l'objet de beaucoup moins de contestation que celles concernant l'école et, bien sûr, l'affichage. En fait, les

dispositions concernant la sphère du travail sont assez vite apparues comme relevant de la normalité des choses. Plus encore, elles amenaient les entreprises à être plus efficaces dans leurs relations internes mais aussi dans leur image publique. Et finalement, dès le départ les dispositions de la loi étaient assorties de nuances et de possibilités d'exception. Il était évident pour tous qu'il ne fallait pas qu'une seule entreprise soit rendue inopérante ou décide de plier bagage du fait de la « loi 101 ». De fait, l'application de la loi fut menée avec tant de courtoisie que, contrairement à ce qui se passe dans l'application de la plupart des lois, la francisation des entreprises s'est opérée sans délinquance ni sanction. Du moins, c'est ce qu'il semble.

Et pourtant, j'entends du milieu syndical qu'il arrive que la francisation piétine, qu'il arrive que la francisation recule, ou qu'elle soit le dernier des soucis. Nous n'avons pas mis longtemps à nous en rendre compte, mais il faut le répéter. La « loi 101 » nous a collectivement rassurés avec pour effet pervers de nous désintéresser des questions linguistiques. La « loi 101 », qui a d'abord été un gigantesque processus d'affirmation collective, nous a aussi donné l'impression que la majorité francophone s'était à jamais imposée dans la société québécoise, ce qui fait que la « loi 101 » fut aussi un grand leurre.

On a beaucoup dit que la « loi 101 » était une loi « anormale ». Ses défenseurs disaient que le Québec vivait pour sa part une situation anormale. Il faut ajouter que notre situation de minorité francophone en Amérique du Nord et dans l'économie mondiale ne nous permet pas de nous en remettre à une loi - et à des organismes en diminution dotés d'un personnel également en diminution - pour pérenniser l'usage de notre langue au Québec, à l'école, au travail, dans l'affichage public et dans la vie de tous les jours. Nous n'avons pas le choix. Une législation linguistique n'a de sens que si elle est portée collectivement par le groupe dont elle a pour objet de défendre la langue.

Réappropriation et modernisation

[Retour à la table des matières](#)

Il n'y a pas péril en la demeure. Je n'aime pas les propos alarmistes. Mais en même temps, il m'apparaît tout à fait normal de revoir les dispositions de la « loi 101 » concernant la francisation des entreprises. S'il y a consensus sur quelque chose, en cette fin de siècle, c'est sur le fait que le monde du travail est en train de vivre un bouleversement. Les analyses peuvent diverger, les accents ne sont pas toujours mis à la même place, mais cela demeure un fait têtue : le système productif ou, dit plus justement selon moi, l'ordre productif se modifie sous nos yeux. Il serait bien étonnant que l'usage des langues en milieu de travail n'en ait pas subi quelque effet. La langue est un outil et un moyen de communication : or, les techniques de production et les rapports sociaux au travail sont tous les deux en cause dans l'évolution dont nous parlons.

Les dispositions sur la langue du travail doivent faire l'objet d'une modernisation, mais cette dernière doit se fonder sur une réappropriation collective de l'objectif de la « loi 101 » en matière de francisation des entreprises. Le gouvernement, les pouvoirs publics en général, ont un rôle à jouer. Comment peut-on penser que le désir de travailler en français va se transmettre tout naturellement d'une génération à l'autre ? Que le sentiment qu'il est possible et naturel de travailler en français au Québec ne sera pas émoussé par la domination de l'anglais dans l'économie mondiale, dans les mass media et dans l'informatique ? Les dispositions concernant la francisation des entreprises n'ont pas été, si on les compare par exemple avec celles sur l'affichage, particulièrement dénigrées. Par ailleurs, elles n'ont pas fait l'objet de déclarations positives, de réaffirmations... il s'est agi plutôt d'un oubli général.

Travailler en français est un objectif qu'il faut réaffirmer, auquel il faut redonner de la crédibilité. Il ne s'agit plus seulement de rapports entre groupes et individus à l'intérieur des entreprises, mais aussi des rapports qu'une collectivité doit entretenir avec l'extérieur de l'entreprise. Il s'agit aussi de redonner aux différents acteurs sociaux dans l'entreprise une motivation et une conscience de l'importance du rôle qu'ils ont à jouer.

Il ne faut pas se cacher par ailleurs que l'entreprise demeure un lieu de pouvoirs qui interagissent, se heurtent ou s'allient. Il est difficile de penser que les pratiques linguistiques sont sans lien d'aucune sorte avec les rapports de pouvoir. Toutefois, plus grand sera le nombre de personnes convaincues qu'il est normal et désirable de travailler en français au Québec, plus grande sera l'autorité de la langue française, et moins fera-t-elle l'objet de rapports de pouvoir.

Quant à la modernisation de la « loi 101 » eu égard aux dispositions sur la francisation des entreprises, il s'agirait, de façon très schématisée, de deux éléments. D'une part, faire de la francisation un effort permanent et sans fin. Certains articles de la loi le suggèrent déjà, mais la démarche de certification peut donner à penser le contraire. Par comparaison, les employeurs trouvent certainement normal que l'accréditation qui garantit qu'ils fabriquent un produit selon une démarche axée sur la qualité (par exemple, les normes ISO 9000) ne soit pas octroyée à vie, mais bien révisable aux trois ans. Je ne vois pas pourquoi il n'en irait pas de même pour quelque autre accréditation qui sanctionne une vertu de l'entreprise n'allant pas de soi.

D'autre part, il faut repenser l'économie des dispositions afin de faire de la francisation un objectif s'étendant à l'ensemble de l'activité de l'entreprise. Les restructurations internes des entreprises, la modification de leurs fonctionnements rendent peu avisé de « mettre à l'abri » de la francisation des activités qui sont devenues centrales. La taille réduite de nombreuses entreprises ne devrait pas non plus les soustraire, en tout ou en partie, à cette exigence de fonctionner en français. Cela n'est pas dire qu'il faut relancer une opération paperassière et bureaucratique ou qu'il faut renoncer au bon sens. C'est dire que toute l'activité de l'entreprise doit tendre vers la francisation. C'est dire aussi que, dans tous les secteurs d'activité et dans tous les milieux du travail, la reconnaissance du français devrait être indispensable. Le français doit être la langue essentielle pour qui veut travailler au Québec, la langue première

dans les milieux de travail. Si aucune loi ne peut se substituer à une volonté collective, il appert que cette volonté collective doit être stimulée et soutenue par l'État.

Fin de la conférence